

A photograph of a woman with curly hair and a young boy looking out of a train window. The woman is smiling and has her hand on the boy's shoulder. The boy is also smiling and has his hands on the window ledge. The window reflects the boy's face. The background outside the window is a blurred landscape.

Rapport annuel 2023-24

tgf-hfr

Table des matières

Messages des dirigeants	3
Message du président et de la vice-présidente du conseil d'administration	4
Message du président-directeur général	6
Aperçu	8
Profil d'entreprise	11
Mandat	12
Vision	12
Mission	12
Projet de TGF	12
Jalons 2023-24	12
Regard vers 2024-25	13
Rapport de gestion	15
Objectifs stratégiques	17
Points saillants du rendement	19
Analyse des résultats financiers	19
Gestion des risques	21
Perspectives	25
États financiers	26
Déclaration de responsabilité de la direction	27
Rapport de l'auditeur indépendant	28
États financiers	32
Notes afférentes aux états financiers	36
Gouvernance	45
Cadre juridique	46
Conseil d'administration	46
Équipe de direction	48
Dépenses de voyage, d'accueil et de conférences	49
Code de conduite professionnelle et d'éthique	50
Assemblée publique annuelle	50
Glossaire	51
Nous joindre	53

Messages des dirigeants

Québec



Message du président et de la vice-présidente du conseil d'administration

Un train de passagers rapide, fréquent et fiable : une voie à suivre nécessaire

En tant que président et vice-présidente du conseil d'administration de VIA TGF, nous sommes heureux de présenter le tout premier rapport annuel de VIA TGF pour 2023-24. Notre première année d'activité en tant qu'organisation nouvellement créée a été marquée par des réalisations importantes alors que nous avons fait progresser le projet de train à grande fréquence (TGF).

Le projet de TGF vise à transformer le service ferroviaire passager interurbain dans le corridor entre Québec et Toronto, reliant trois capitales, les deux plus grandes villes canadiennes, 15 millions de personnes, un nombre appelé à croître, et de nombreuses communautés en chemin. En favorisant une plus grande proximité entre près de la moitié de la population canadienne, qui représente collectivement près de la moitié du produit intérieur brut (PIB) du Canada, le projet promet d'améliorer la qualité de vie et de stimuler la croissance économique et la productivité. Il facilitera également l'accès à plus d'options de logement et contribuera à rendre la vie plus abordable.

VIA TGF a pris de l'expansion rapidement afin d'assumer le rôle que le gouvernement du Canada lui a confié. Au cours de la dernière année, la Société a accueilli trois nouveaux administrateurs au sein de son conseil d'administration et, en septembre 2023, après une recherche rigoureuse, M. Martin Imbleau a été nommé président-directeur général (PDG). Le conseil d'administration tient à exprimer sa reconnaissance à M. Marc-Olivier Ranger, dont le leadership et le professionnalisme dans le rôle de PDG par intérim ont permis de stabiliser la Société à ses débuts.



J. Robert S. Prichard

Président du conseil d'administration

Marie-José Nadeau

Vice-présidente du conseil d'administration

Au cours de la dernière année, nous avons également redoublé d'efforts pour appuyer l'avancement de la demande de propositions (DDP) publiée à l'automne 2023. Le processus d'approvisionnement dirigé par le gouvernement a progressé régulièrement en 2023-24 et produit des résultats prometteurs. On s'attend à ce que les propositions atteignent et dépassent les résultats requis pour le projet de TGF.

À mesure que VIA TGF prend de l'élan, la planification et la préparation demeurent essentielles pour assurer qu'elle sera prête à assumer des responsabilités accrues lorsqu'un partenaire développeur privé sera sélectionné à la fin du processus d'approvisionnement. La Société deviendra alors, au nom du gouvernement, la contrepartie à guichet unique du partenaire développeur privé sélectionné. Les deux parties collaboreront à la conception, à l'atténuation des risques et au codéveloppement du projet de TGF, en prévision d'une future décision d'investissement du gouvernement.

Enfin, la réussite actuelle de la Société est attribuable aux efforts considérables déployés par le gouvernement au cours des deux dernières années. Au nom du conseil d'administration et de la Société, nous tenons à remercier le ministre des Transports et ses fonctionnaires, nos partenaires à Transports Canada, VIA Rail, Services publics et Approvisionnement Canada, Infrastructure Canada, la Banque de l'infrastructure du Canada et Justice Canada, pour leur engagement et leur travail acharné qui nous ont menés jusqu'ici.

Plus qu'une grande entreprise d'infrastructure, ce projet est nécessaire maintenant pour contribuer à la prospérité et à la qualité de vie de tous les Canadiens. Tandis que VIA TGF poursuit son périple, elle garde son enthousiasme, sa détermination et un sentiment d'unité pour offrir un service ferroviaire passager moderne, électrifié et durable sur les plans social, environnemental et financier pour les générations futures.

« J. Robert S. Prichard » (signé)
Président du conseil d'administration

« Marie-José Nadeau » (signé)
Vice-présidente du conseil d'administration

Message du président-directeur général

Je suis heureux de présenter le rapport annuel de VIA TGF pour son premier exercice complet, terminé le 31 mars 2024. Depuis mon arrivée au sein de la Société en septembre 2023, je peux témoigner des progrès importants qui ont été réalisés et des jalons clés qui ont été atteints par la Société. Il est passionnant de faire progresser la vision pour l'avenir du transport ferroviaire passager interurbain au Canada et de commencer à traduire cette vision en une réalité pour les Canadiens. En nous engageant à mobiliser de multiples parties prenantes, à établir des partenariats avec les peuples autochtones et à assurer la durabilité environnementale, nous saisissons l'occasion de redéfinir le transport ferroviaire passager interurbain dans le corridor économique et démographique le plus crucial du Canada.

La vision de la Société est de développer un réseau ferroviaire passager qui soit moderne, rapide, fréquent et fiable pour relier la ville de Québec à celle de Toronto. Ce projet ambitieux, qui s'étend sur près de 1 000 kilomètres de voies principalement électrifiées, vise à transformer la façon dont les Canadiens voyagent, en offrant une solution de rechange durable, efficace et confortable aux options de transport actuelles. Nous envisageons un avenir où le train sera le premier choix de millions de Canadiens pour circuler.

Le système ferroviaire passager interurbain servira de pivot reliant les réseaux locaux et les grands centres urbains comme Québec, Montréal, Ottawa et Toronto, offrant un service comparable à celui offert dans les pays européens et d'autres pays du G20, avec des trains circulant à des vitesses de 200 km/h et plus (bien plus élevées que celles des services actuels) et des arrêts limités, réduisant considérablement les temps de déplacement. De plus, les nouveaux services offriront une fiabilité accrue, avec des trains circulant sur des voies réservées et des départs plus fréquents assurant que les services sont offerts à des moments clés de la journée pour les voyageurs, deux éléments qui ne sont actuellement pas disponibles avec le service ferroviaire interurbain existant au Canada.

Ce projet n'est pas seulement une initiative de transport, c'est aussi un tremplin pour la croissance économique et la productivité. En améliorant les liaisons entre les grandes villes et les régions le long du Corridor, en réduisant les temps de déplacement et en augmentant la fréquence des départs, nous permettrons aux voyageurs de plus facilement se déplacer et participer à l'activité économique, qu'il s'agisse de travail, de tourisme ou d'études. Par ce projet, nous visons à améliorer la qualité de vie des Canadiens.



Martin Imbleau
Président-directeur général

Nous croyons fermement qu'offrir une solution de rechange attrayante, efficace et durable en matière de mobilité, fonctionnant principalement sur des voies ferrées électrifiées, est une étape clé pour diminuer la congestion sur les routes et dans les aéroports, tout en réduisant les émissions globales de gaz à effet de serre par rapport aux modes de transport actuels. Cela s'harmonise avec les objectifs nationaux de carboneutralité, de lutte contre les changements climatiques et de transition vers des sources d'énergie durables.

Ce projet est également l'occasion de démontrer un engagement sérieux envers la réconciliation, appuyant l'objectif du gouvernement du Canada de faire progresser les droits, les perspectives et la prospérité des peuples autochtones. Nous collaborons depuis le début avec les collectivités autochtones le long du Corridor, pour nous assurer que leurs points de vue et leurs besoins sont pris en compte dans la conception, la construction et l'exploitation du projet. Nous voulons établir un précédent en instaurant des pratiques de développement inclusives et respectueuses, et nous cherchons à créer pour ces collectivités des occasions de tirer des avantages socioéconomiques et de participer économiquement au projet.

De plus, nous collaborons avec un large éventail de parties prenantes, y compris des représentants élus, afin de faire connaître le projet et de recueillir de la rétroaction et du soutien. Cette approche inclusive vise à faire en sorte que le projet de TGF soit conçu pour répondre aux besoins divers de tous les Canadiens.

Parallèlement à ces activités de mobilisation, VIA TGF participe activement au processus d'approvisionnement concurrentiel dirigé par le gouvernement du Canada afin de sélectionner un partenaire développeur privé pour concevoir, construire, financer, exploiter et entretenir ce nouveau service ferroviaire passager interprovincial. Ce processus d'approvisionnement lancé en octobre 2023 réunit plusieurs des meilleurs experts en matière de transport ferroviaire de passagers à l'échelle mondiale. Trois consortiums présenteront leurs concepts cet été au gouvernement du Canada, et un gagnant devrait être sélectionné et annoncé d'ici la fin de l'année.

Nous nous réjouissons à la perspective de clore avec succès la phase d'approvisionnement et de commencer à travailler en étroite collaboration avec le partenaire développeur privé sélectionné pour faire progresser la conception et la mise en œuvre du projet. Cet effort de collaboration nous permettra de concrétiser notre vision d'un réseau ferroviaire passager interprovincial rapide, fréquent et fiable. Le projet de TGF n'est pas seulement un investissement dans les transports; c'est le plus grand et le plus ambitieux projet d'infrastructure publique au Canada depuis la construction de la voie maritime du Saint-Laurent et un investissement important dans notre avenir collectif.

Je tiens à remercier chaleureusement le conseil d'administration, notre personnel dévoué, nos homologues de Transports Canada et les autres ministères du gouvernement du Canada pour leur soutien et leur engagement indéfectibles à l'égard de ce projet unique. Leur dévouement et leur travail acharné sont la pierre angulaire de nos avancées et de notre réussite.

Ensemble, nous bâtissons un héritage qui profitera aux générations à venir.

« Martin Imbleau » (signé)
Président-directeur général

Aperçu



Trois-Rivières

2

Aperçu

Construire le service ferroviaire dont le Canada a besoin – Rapide, fréquent et fiable

Le projet de train à grande fréquence (TGF) est une initiative de transformation du gouvernement canadien qui vise à révolutionner les déplacements interurbains dans le corridor le plus densément peuplé du pays. Ce projet ambitieux prévoit la construction de près de 1 000 km de voies réservées pour relier Québec, Trois-Rivières, Laval, Montréal, Ottawa, Peterborough et Toronto. Le service fonctionnera principalement sur des voies électrifiées, ce qui réduira considérablement les émissions de gaz à effet de serre et offrira une solution de rechange plus durable aux options de déplacement interurbain actuelles, tout en stimulant l'économie et la productivité.

Le projet doit transformer le paysage des déplacements interurbains au Canada et produire des résultats clés qui soulignent ses objectifs ambitieux d'être rapide, fréquent et fiable.

- L'amélioration de l'expérience des passagers dans le corridor est un élément essentiel du projet de TGF. Cet objectif sera rencontré en offrant **des services plus rapides et des temps de déplacement plus courts** entre des grandes villes comme Québec, Montréal, Ottawa et Toronto, ce qui renforcera l'attrait du transport ferroviaire pour les navetteurs et les voyageurs.
- Le projet de TGF répondra également aux demandes des passagers qui veulent de la flexibilité, en proposant **des départs plus fréquents**. Cette amélioration de la fréquence du service offrira aux passagers plus d'options pour organiser leur voyage en fonction de leurs besoins.
- Le projet vise également à offrir **un service plus fiable** et une ponctualité améliorée dans le corridor. L'objectif est d'atteindre une ponctualité de 95 % sur les voies réservées, augmentant ainsi la fiabilité du service ferroviaire.
- En augmentant la vitesse, la fréquence et la fiabilité du service, le projet vise à **augmenter de manière importante le nombre de passagers du service ferroviaire interurbain**, avec l'objectif de faire passer le nombre annuel de passagers dans le corridor à au moins 17 millions d'ici 2059, une hausse substantielle par rapport aux 4,8 millions enregistrés en 2019.

Le projet vise également à maintenir les correspondances avec les villes actuellement desservies. Le projet crée des occasions d'optimiser les services locaux, en veillant à ce que toutes les régions continuent de bénéficier de la connectivité des liaisons ferroviaires.

Des avantages socioéconomiques considérables découleront du projet de TGF. L'initiative devrait créer des possibilités socioéconomiques à long terme, en particulier grâce à une collaboration directe avec les collectivités autochtones. Cela concorde avec les priorités du gouvernement du Canada sur le plan de la prospérité économique et de la croissance durable. Le projet appuiera l'augmentation prévue de la population dans le corridor, qui devrait être de 5 millions au cours des 20 prochaines années.

La mobilisation et la collaboration des collectivités autochtones constituent des éléments clés du projet de TGF. Le projet vise à créer des possibilités mutuellement avantageuses et à contribuer au processus de réconciliation, en reflétant et en soutenant les peuples autochtones, leur culture et leurs territoires.

Le projet de TGF est conçu pour être respectueux de l'environnement, en mettant l'accent sur la réduction des émissions et la promotion d'options de transport durable. Cela correspond aux objectifs environnementaux et aux engagements du Canada en matière de lutte contre les changements climatiques.

En conclusion, le projet de TGF représente un progrès important pour le secteur des transports au Canada, car il offre une solution novatrice, écologique et avantageuse sur le plan économique pour les déplacements interurbains. Il s'agit d'une initiative stratégique qui promet d'améliorer la qualité de vie des Canadiens, d'appuyer la croissance économique et de favoriser un avenir plus durable.

Profil d'entreprise

Mandat

Vision

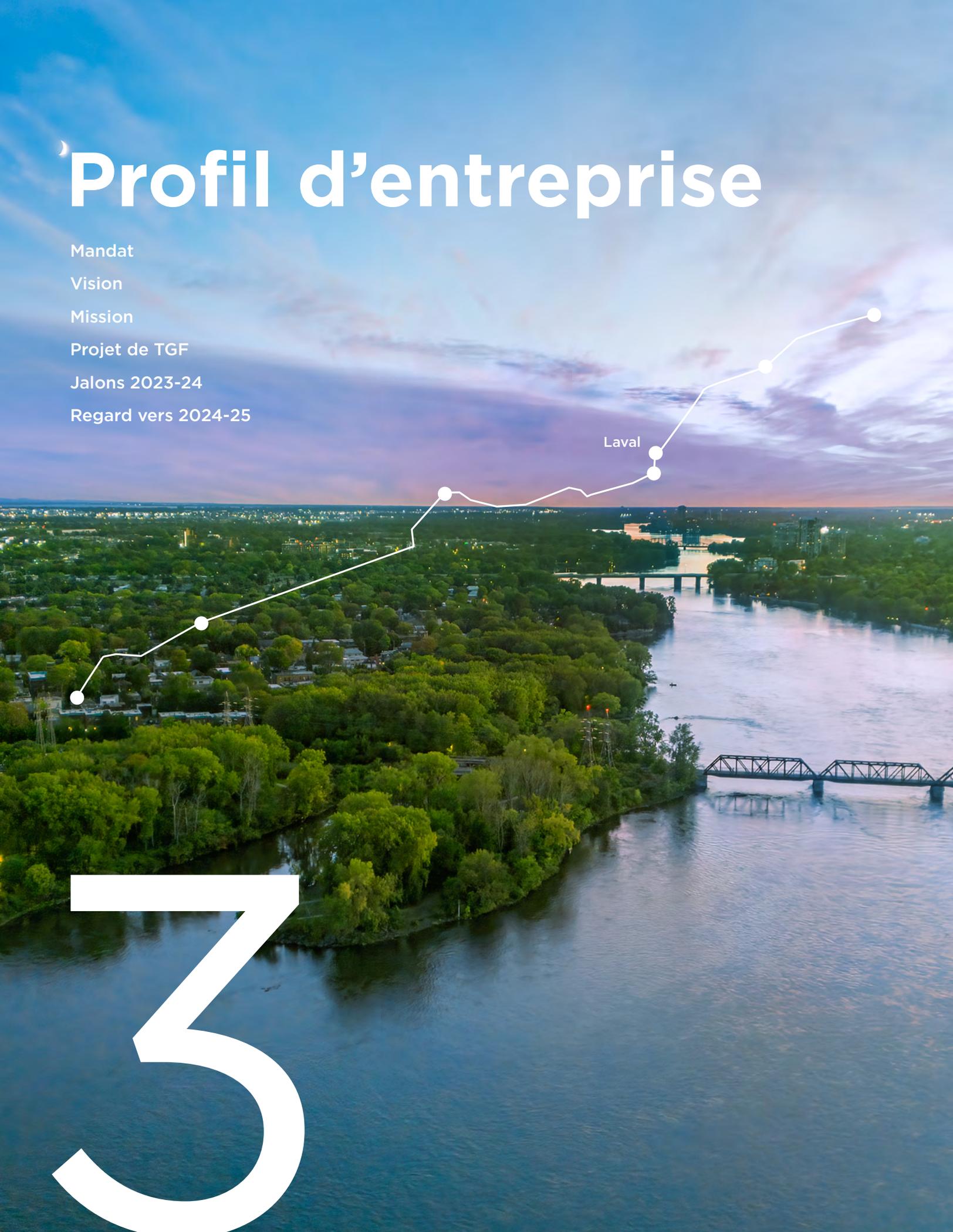
Mission

Projet de TGF

Jalons 2023-24

Regard vers 2024-25

Laval



3

Profil d'entreprise

MANDAT

Le mandat de VIA TGF est d'élaborer et de mettre en œuvre le projet de train à grande fréquence (TGF), y compris la conception, la construction, le financement, l'exploitation et l'entretien d'un service ferroviaire passager en Ontario et au Québec, et ce, en signant un ou plusieurs accords avec le secteur privé, en collaboration avec le ministre des Transports et conformément à l'Énoncé des priorités et des responsabilités du ministre fourni lors de la constitution en société de VIA TGF.

VISION

La vision de VIA TGF consiste à appuyer un transfert modal et à transformer le service ferroviaire passager dans le corridor Toronto-Québec (le Corridor) en offrant aux Canadiens une option de transport plus rapide, plus fréquente, plus fiable, et plus écologique.

MISSION

La mission de VIA TGF est de promouvoir, dans l'intérêt de tous les Canadiens, un service ferroviaire passager à grande fréquence entre Québec et Toronto durable sur les plans social, économique, environnemental et financier, en collaboration avec le secteur privé.

PROJET DE TGF

Le projet de TGF transformera le service ferroviaire passager au Canada en construisant un réseau ferroviaire passager interurbain d'environ 1 000 km, composé principalement de voies électrifiées réservées sur lesquelles les trains circuleront à des fréquences plus élevées, à des vitesses plus élevées et avec une fiabilité améliorée entre Québec et Toronto, ce qui permettra aux gens des régions les plus peuplées du Canada de se déplacer plus rapidement et plus facilement, que ce soit pour le travail, les études ou les loisirs. Les opérations des nouveaux services de TGF et des services locaux seront traitées comme un réseau intégré sur l'ensemble du Corridor, les opérations des services locaux devant être maintenues et optimisées pour permettre de meilleures connexions avec le TGF.

JALONS 2023-24

- **Approvisionnement** – Le 20 juillet 2023, le gouvernement du Canada a retenu trois équipes de soumissionnaires pour répondre à la demande de propositions (DDP) visant à choisir un partenaire du secteur privé avec lequel codévelopper et optimiser le projet de TGF. La DDP a été lancée le 13 octobre 2023 et prendra fin au cours de l'été 2024.
- **Direction** – Le 31 juillet 2023, le conseil d'administration a annoncé la nomination d'un président-directeur général, Martin Imbleau, qui s'est joint à VIA TGF le 8 septembre 2023.
- **Mobilisation** – Au cours de l'année, VIA TGF a considérablement accru ses activités de mobilisation auprès de divers ordres de gouvernement, parties prenantes, et communautés et organisations autochtones afin de discuter des possibilités de collaboration et de l'élaboration du projet. Les planificateurs de VIA TGF ont également mené une série d'études de terrain préliminaires pour le projet.

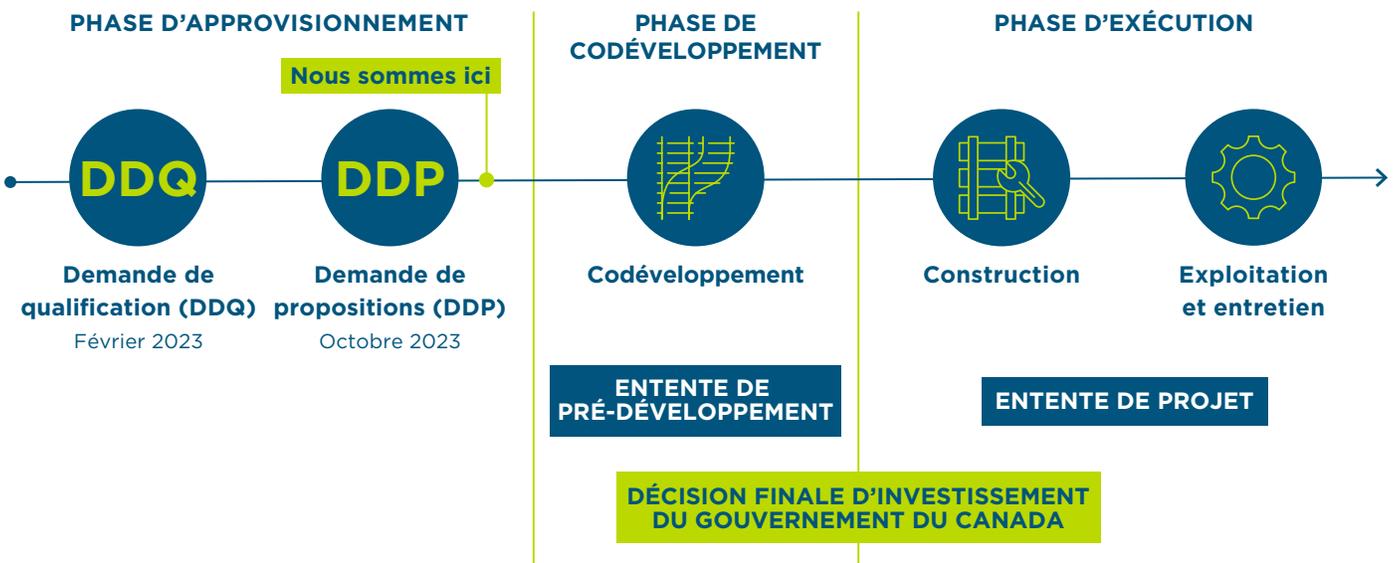
- **Capacité** – La Société a connu une croissance rapide pour s’assurer de pouvoir remplir son mandat et réaliser sa vision. Elle a établi une présence à Ottawa, à Montréal et à Toronto pour sa main-d’œuvre croissante et a mis en œuvre les outils et les systèmes nécessaires pour opérationnaliser la Société. Ces mesures ont placé l’organisation en position de force pour 2024-25 et au-delà.

REGARD VERS 2024-25

Le projet de TGF comprend une approche pluriannuelle et progressive de codéveloppement et de réalisation du projet avec un partenaire privé. Cette approche collaborative vise à promouvoir l’innovation, à offrir un meilleur service aux voyageurs, à réduire les risques et à améliorer la gestion de ces risques et, ultimement, à obtenir une meilleure valeur pour les Canadiens.

La DDP prendra fin à l’été 2024, et l’un des trois soumissionnaires qualifiés – qui offrent tous une expertise tant en élaboration qu’en exploitation de services ferroviaires – devrait être choisi d’ici la fin de l’année civile pour devenir le partenaire développeur privé. La phase de codéveloppement du projet devrait commencer au cours du dernier trimestre de l’exercice 2024-25.

LES ÉTAPES CLÉS DE LA RÉALISATION DU PROJET



RÔLE DU SECTEUR PRIVÉ DANS LE PROJET DE TGF

Proposants	Partenaire développeur privé	Partenaire privé
Participer au processus de DDP; élaborer et soumettre des propositions	Faire progresser et optimiser la conception et la portée du projet de TGF pour permettre une décision finale d'investissement par le Canada	Finaliser la conception, construire et financer le projet de TGF, et exploiter, entretenir et réhabiliter les services TGF et les services locaux

RÔLE DE VIA TGF DANS LE PROCESSUS

Le processus d'approvisionnement est sous la responsabilité exclusive du gouvernement du Canada et VIA TGF collabore étroitement avec celui-ci. VIA TGF dirige l'avancement des activités clés du projet et travaillera avec le partenaire développeur privé qui sera choisi dans le cadre de la DDP.

Les efforts de VIA TGF seront structurés en fonction des piliers suivants au cours de la prochaine année afin de mener à bien le processus d’approvisionnement et de lancer la phase de codéveloppement :

- Mener l’élaboration de la conception d’un service ferroviaire passager dans le Corridor
- Favoriser les partenariats avec les peuples autochtones, et mobiliser les parties prenantes et les autres partenaires efficacement
- Renforcer la Société

Bien que les détails soient disponibles dans le plan d’entreprise sommaire 2024-25, les points saillants de chaque secteur prioritaire sont les suivants :

Mener l’élaboration de la conception d’un service ferroviaire passager dans le Corridor — VIA TGF fera progresser le projet en appuyant le processus d’approvisionnement dirigé par le gouvernement, aidera à finaliser les modalités de l’Entente de pré-développement et fera progresser tous les travaux préparatoires qui appuieront et accéléreront la phase de conception du projet.

Favoriser les partenariats avec les peuples autochtones, et mobiliser les parties prenantes et les autres partenaires efficacement — VIA TGF favorisera les partenariats par l’établissement de relations avec les communautés, les entités et les organisations autochtones et mobilisera efficacement les parties prenantes externes et d’autres partenaires, y compris le gouvernement fédéral et d’autres ordres de gouvernement, afin d’accroître l’appui du public. Le projet doit être connu, requis et souhaité. Par conséquent, VIA TGF continuera de faire connaître le projet de TGF et de veiller à ce que ses mérites soient reconnus. La Société sera également à l’écoute afin d’atténuer les préoccupations tôt et d’y répondre de façon proactive.

Renforcer la Société — Pour remplir son mandat, VIA TGF se gérera efficacement en tant que société d’État. Il s’agira notamment de faire preuve d’une solide gérance financière, de chercher du financement pour assurer la stabilité à long terme de la Société et d’établir une solide culture de gestion de projet axée sur la réalisation du plus grand projet d’infrastructure du Canada.

Rapport de gestion

Objectifs stratégiques

Points saillants du rendement

Analyse des résultats financiers

Gestion des risques

Perspectives

Montréal



4

Rapport de gestion

Ce rapport annuel ainsi que les états financiers et le rapport de gestion qu'il contient représentent un important jalon pour VIA HFR - VIA TGF Inc. (VIA TGF) et l'achèvement réussi de sa première année d'activité.

Ce rapport de gestion présente les résultats financiers de VIA TGF pour le quatrième trimestre et l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2024. Ces résultats financiers sont le reflet d'une organisation en démarrage qui a grandi rapidement, tant au niveau des dépenses, des ressources que de la complexité de son mandat. Cette rubrique doit être lue parallèlement aux états financiers audités et aux notes afférentes.

VIA TGF est une filiale en propriété exclusive de VIA Rail Canada Inc. (VIA Rail), mais elle n'a pas de lien de dépendance avec elle, et agit à titre de société d'État mère en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, à quelques exceptions près, conformément au décret C.P. 2022-0260. Son mandat consiste à élaborer et mettre en œuvre le projet de TGF avec le secteur privé, y compris la conception, la construction, le financement, l'exploitation et l'entretien d'un service ferroviaire passager en Ontario et au Québec.

PREMIÈRE ANNÉE D'ACTIVITÉ

VIA TGF a été constituée en société le 29 novembre 2022 et est devenue opérationnelle le 1^{er} juillet 2023. Ainsi, l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2024 est la première année d'activité de VIA TGF. Aucun chiffre comparatif n'est présenté dans ce rapport de gestion.

IMPORTANCE RELATIVE

Pour évaluer l'information qui doit être incluse dans le présent rapport, la direction utilise le principe d'importance relative. La direction considère une information importante s'il est probable que son omission ou son inexactitude, jugée dans des circonstances similaires, pourrait influencer les décisions que les parties prenantes de VIA TGF prennent sur la base de cette information financière.

DÉCLARATION PROSPECTIVE

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs qui peuvent être identifiés par les mots « peut », « susceptible de » ou « pourrait ». Ces énoncés reflètent notre évaluation de l'information actuellement disponible et sont assujettis à un certain nombre de risques et d'incertitudes mentionnés dans la section sur les risques du présent document, ce qui peut faire en sorte que les résultats et le rendement réels de l'organisation soient sensiblement différents de tout résultat ou rendement futur exprimé ou suggéré dans ces énoncés prospectifs.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

VIA TGF continue d'atteindre ses objectifs stratégiques pour 2023-24. Certaines activités persistent au fil des ans, car la Société continue de s'établir, termine la phase d'approvisionnement et se prépare à la phase de codéveloppement, qui devrait commencer au cours de l'exercice 2024-2025. Les progrès réalisés témoignent de l'engagement continu de VIA TGF à renforcer la Société, à favoriser les relations avec les principaux partenaires et parties prenantes, et à promouvoir le développement du transport ferroviaire de passagers dans le Corridor. Vous trouverez des détails dans le plan d'entreprise sommaire 2024-25 de VIA TGF.

OBJECTIF : Établir et opérationnaliser VIA TGF		
Évaluation	Statut	En 2023-24
<ul style="list-style-type: none"> Établir des processus de gouvernance adéquats et des politiques d'entreprise pour doter efficacement l'organisation afin d'atteindre les objectifs de VIA TGF pendant la phase d'approvisionnement et les phases futures. 	 <p>Atteint</p>	<ul style="list-style-type: none"> Président-directeur général nommé et trois nouveaux administrateurs accueillis au sein du conseil d'administration. Politiques d'entreprise établies pour doter et régir l'organisation.
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des processus organisationnels, poursuivre l'ajout de ressources et mettre au point des exigences en matière de prévisions et des processus de production de rapports pour avancer vers la phase de codéveloppement. 	 <p>En voie d'être atteint</p>	<ul style="list-style-type: none"> Processus organisationnels préliminaires établis. Embauche de personnel clé et de ressources supplémentaires pour faire progresser les priorités.
OBJECTIF : Fournir des conseils stratégiques et techniques d'experts au ministre des Transports et sur le processus d'approvisionnement dirigé par le gouvernement		
Évaluation	Statut	En 2023-24
<ul style="list-style-type: none"> Fournir des conseils stratégiques et techniques sur les critères de sélection et le processus d'évaluation des propositions. Élaborer les composantes commerciales et techniques de l'Entente de pré-développement. Fournir des comptes-rendus au ministre des Transports couvrant l'éventail des responsabilités de VIA TGF. Assurer le maintien de l'analyse de rentabilité du projet, y compris des mises à jour annuelles en phase avec l'évolution des principales caractéristiques du projet et du contexte commercial. 	 <p>En voie d'être atteint</p>	<ul style="list-style-type: none"> Conseils stratégiques et techniques d'experts, assurance de la qualité et comptes-rendus fournis de façon continue. Développement important de toutes les composantes de l'Entente de pré-développement. La première mise à jour majeure de l'analyse de rentabilité du projet a considérablement progressé.

OBJECTIF : Diriger certaines activités habilitantes du TGF

Évaluation	Statut	En 2023-24
<ul style="list-style-type: none">• Faire progresser l'engagement auprès des propriétaires de chemins de fer relativement à l'accès aux voies.• Appuyer l'évaluation d'impact et les approbations réglementaires, y compris la réalisation d'études techniques, de terrain, d'ingénierie et l'évaluation des exigences liées à la sécurité.• Préparer les consultations avec les peuples autochtones et explorer des mécanismes pour appuyer la participation des peuples autochtones.• Planifier et préparer l'acquisition de terrains et la gestion des services publics.	 En voie d'être atteint	<ul style="list-style-type: none">• Mobilisation des parties prenantes clés et des partenaires autochtones menée régulièrement et de façon continue.• Réalisation d'études de terrain préliminaires et lancement du programme d'études de terrain 2024.• Travaux en cours pour appuyer l'élaboration d'un plan d'acquisition de terrains.

OBJECTIF : Gestion de projet

Évaluation	Statut	En 2023-24
<ul style="list-style-type: none">• Mettre en œuvre un plan de gestion de projet décrivant la façon dont le projet de TGF sera exécuté, surveillé et contrôlé et fera l'objet de rapports.• Surveiller les coûts, le calendrier et la portée du projet pour assurer la cohérence avec la charte du projet et les autres documents de gouvernance du projet.• Déterminer les options stratégiques pour résoudre les enjeux d'ingénierie, techniques, de marché, commerciaux et de financement ayant un impact significatif sur la portée, le budget et le calendrier.	 En voie d'être atteint	<ul style="list-style-type: none">• Les mécanismes de gestion de projet et la gouvernance connexe sont en cours d'élaboration et seront améliorés à mesure que le projet progresse.

POINTS SAILLANTS DU RENDEMENT

Le 13 octobre 2023, le gouvernement du Canada a lancé le processus de DDP pour le projet de TGF. VIA TGF a contribué de façon importante à l'élaboration de la stratégie et des documents de la DDP. Elle participe activement au processus en fournissant des analyses et des conseils d'experts sur les questions techniques et stratégiques.

VIA TGF a poursuivi sa croissance afin de soutenir le processus de DDP. Au 31 mars 2024, le personnel de VIA TGF comptait 79 membres, incluant des employés, des individus faisant l'objet d'une entente d'échange et des consultants. VIA TGF dispose actuellement d'une équipe de direction pleinement fonctionnelle, menée par un président-directeur général et supervisée par un conseil d'administration. Il est important de continuer d'accorder la priorité aux ressources humaines pour que VIA TGF puisse être prête à diriger le projet à la phase de codéveloppement qui devrait commencer plus tard en 2024-25, et soit une contrepartie efficace pour le partenaire développeur privé.

VIA TGF répond aux attentes actuelles de son mandat, tout en se concentrant sur les besoins futurs du projet et de l'organisation, et est sur la bonne voie pour réussir une transition harmonieuse vers la phase de codéveloppement du projet.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

Les activités de VIA TGF sont entièrement financées par des crédits parlementaires. Pour l'exercice 2023-24, le Parlement a accordé 43,7 M\$ à VIA TGF dans le Budget principal des dépenses de 2023-24, soit les premiers crédits jamais accordés à la nouvelle société d'État. À ce montant, un financement de 8 M\$ a été ajouté dans le cadre du processus de crédits du Budget supplémentaire des dépenses (B) du gouvernement du Canada.

À la fin de l'exercice, VIA TGF avait reçu 49,1 M\$ de ses 51,7 M\$ de crédits parlementaires, soit environ 95 % du financement disponible. À la fin de l'exercice, elle a comptabilisé 41,6 M\$ à titre de charges, le solde étant associé aux investissements requis pour garantir un bail à long terme pour le futur siège social de l'organisation, ainsi qu'aux services prépayés et aux actifs de technologies de l'information.

À la fin de l'exercice, il y a un surplus de 7,5 M\$. Ce surplus est composé de trois groupes d'éléments non courus. Le premier est l'achat d'un certificat de placement de 4,5 M\$ qui est utilisé comme garantie par l'organisation dans le contexte de la négociation d'un bail pour l'agrandissement des espaces de travail. Le deuxième est un montant de 2,3 M\$ de taxes à recevoir des autorités fiscales pour les taxes de vente payées. Finalement, le solde de 0,7 M\$ représente un paiement anticipé pour des services qui continueront à être reçus au-delà de l'exercice.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

Résultats financiers	Budget	Réel	Écart	
	M\$	M\$	M\$	%
Crédits parlementaires	43,7	49,1	5,4	12 %
Charges				
Gestion et soutien	4,7	9,9	5,2	111 %
Bureau technique	39,0	31,7	7,3	-19 %
Total des charges	43,7	41,6		
Éléments non courus				
Investissement		4,5		
Taxes à recevoir		2,3		
Autres actifs		0,7		
Total général		49,1		

Analyse des écarts :

- L'augmentation des fonds affectés à la gestion et au soutien (de 4,7 M\$ à 9,9 M\$) est liée à l'accélération des travaux de base requis pour mettre sur pied VIA TGF au cours de sa première année d'exploitation. Elle est associée à la fois à l'établissement des fonctions d'entreprise et à l'augmentation de la main-d'œuvre nécessaire pour appuyer un projet de cette ampleur.
- La diminution des fonds affectés au bureau technique (de 39,0 M\$ à 31,7 M\$) est attribuable à un nombre moins élevé de questions techniques de la part des soumissionnaires dans le cadre du processus de DDP et à une nouvelle base de référence pour les travaux de terrain.

GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est une composante fondamentale des activités de VIA TGF. L'objectif de la fonction de gestion des risques de VIA TGF est de déterminer et de prioriser les risques les plus critiques de la Société qui, s'ils ne sont pas atténués, auront une incidence sur sa capacité à atteindre ses objectifs.

Un cadre intégré de gestion des risques de l'entreprise, en cours d'élaboration, permet de mettre en œuvre des pratiques de gestion des risques. Il englobe plusieurs objectifs de gestion des risques, notamment :

- Établir une culture de « conscience du risque » à tous les niveaux de VIA TGF ;
- Établir un cadre cohérent pour la détermination, la gestion, la surveillance et la déclaration des risques, afin que ceux-ci constituent un élément clé du processus décisionnel.

Processus de gestion des risques chez VIA TGF

En prévision de l'achèvement de la phase d'approvisionnement et de la transition à la phase de codéveloppement du projet, VIA TGF entreprend un examen détaillé des risques opérationnels du projet, ainsi que de ses risques pour l'entreprise. Cette initiative permettra d'assurer l'harmonisation entre les niveaux de risque opérationnel et stratégique, ce qui fournira des renseignements cohérents, opportuns et fiables aux décideurs et aux partenaires.

Dans l'ensemble, les processus de gestion des risques en cours de mise en œuvre en 2024-25 comprennent les cinq éléments suivants :

Détermination des risques	Mesure des risques	Évaluation des risques	Réponse aux risques	Signalement et surveillance
Cerner les risques nouveaux et émergents dans l'ensemble des catégories de risque et élaborer des critères d'évaluation du risque en fonction de l'incidence et de la probabilité.	Déterminer les critères de mesure qualitatifs et quantitatifs appropriés pour effectuer l'évaluation des risques.	Évaluer les risques selon les critères de mesure définis et établir leur priorité.	Valider les causes profondes des principaux risques et les classer par ordre de priorité, et élaborer des plans d'action pour atténuer les risques. Déterminer les indicateurs de risque clés et les seuils des niveaux de risque acceptables.	Surveiller les progrès et l'efficacité de la gestion des principaux risques et mettre davantage l'accent sur les risques qui demeurent élevés.

Principaux risques au 31 mars 2024

En tant qu'organisation en démarrage, VIA TGF a été pragmatique dans son approche en matière de gestion des risques. La Société a déterminé ses risques les plus critiques – ceux qui auraient la plus grande incidence à la fois sur le projet et sur la Société en date d'aujourd'hui – et a géré activement et de près ces risques spécifiques. Les travaux ont commencé à la fin de l'exercice 2023-24 pour examiner, déterminer et mettre à jour les risques liés au projet et à l'entreprise, et se poursuivent en 2024-25. Ce travail élargira le rôle de la gestion des risques au sein de VIA TGF et approfondira les données sur les risques et la surveillance par la Société.

Le tableau ci-dessous présente les risques qui ont fait l'objet d'un suivi plus étroit au cours de l'exercice 2023-24 :

Risques	Description du risque	Incidence du risque	Mesures d'atténuation	Importance du risque résiduel
Gestion des parties prenantes	Risque de gestion inefficace des parties prenantes.	<ul style="list-style-type: none"> Le projet deviendra une priorité moins importante de politique publique. L'intérêt et le soutien diminueront. Les attentes erronées seront impossibles à satisfaire, ce qui entraînera une perte de crédibilité à long terme. 	<ul style="list-style-type: none"> Communications intégrées et proactives. Veiller à ce que les parties prenantes, les représentants élus et tous les ordres de gouvernement soient au courant des avantages du projet et de l'approche actuelle en matière de gouvernance et de développement. Relations avec les médias et communications intégrées. Priorisation de la mobilisation des parties prenantes. Participation accrue aux conférences publiques. 	Modérée Tendance stable

Risques	Description du risque	Incidence du risque	Mesures d'atténuation	Importance du risque résiduel
Relations avec les peuples autochtones	Risque de collaboration inefficace avec les communautés et les organisations autochtones.	<ul style="list-style-type: none"> • Confusion sur les attentes de la part des partenaires autochtones et du partenaire développeur privé. • Le projet pourrait ne pas se hisser au rang de priorité pour les communautés autochtones qui sont censées en profiter. • Retard du projet et conception, construction et offre de services sous-optimales. • Les attentes erronées seront impossibles à satisfaire, ce qui entraînera une perte de crédibilité à long terme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation fréquente et proactive auprès des communautés et des organisations autochtones tout au long du projet. • Déterminer les possibilités d'emploi et de développement des affaires pour les peuples, les communautés et les entreprises autochtones. • Formation de sensibilisation aux cultures pour l'équipe de VIA TGF. • Collaborer avec les ministères et organismes fédéraux pour déterminer et élaborer des programmes pour appuyer les possibilités économiques et commerciales. 	Modérée Tendance stable
Approvisionnement	Le processus d'approvisionnement pour le projet de TGF peut être inefficace ou infructueux.	<ul style="list-style-type: none"> • Incapacité de conclure un contrat avec le soumissionnaire retenu en temps opportun. • La perte d'un soumissionnaire réduirait l'aspect concurrentiel du processus. 	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration active avec le gouvernement sur le profil de financement pour 2024-25 ainsi que sur les éléments des cinq prochaines années. • Travailler avec les soumissionnaires pour comprendre les enjeux et proposer des options pour réduire davantage les risques liés au projet de TGF et assurer la participation du marché. • Sensibilisation active du public et des parties prenantes afin d'accroître leur intérêt et leur soutien. 	Modérée Amélioration de la tendance

Risques	Description du risque	Incidence du risque	Mesures d'atténuation	Importance du risque résiduel
Viabilité financière	VIA TGF pourrait ne pas être en mesure d'obtenir un financement adéquat et opportun pour atteindre ses objectifs à long terme.	<ul style="list-style-type: none"> Retards dans le projet. Un financement annoncé insuffisant pourrait amener les parties à réaffecter les meilleures ressources à d'autres occasions ou à se retirer complètement. Difficulté à embaucher des talents en demande. 	<ul style="list-style-type: none"> Mobilisation auprès de Transports Canada, du ministre et de son cabinet, et des organismes centraux sur les besoins, les contraintes et les enjeux liés à un financement faible ou incertain. Accès accéléré à tout le financement du Budget 2024. Établissement de l'ordre de priorité des fonds confirmés afin d'atteindre les objectifs essentiels et d'assurer que les obligations financières sont respectées. Entreprendre un nouvel exercice d'établissement des coûts pour les coûts non essentiels. Élaborer des options pour augmenter ou réduire les activités individuelles. 	Élevée Amélioration de la tendance
Conformité législative et réglementaire	VIA TGF pourrait ne pas être conforme aux lois et aux règlements applicables.	<ul style="list-style-type: none"> Atteinte à la réputation et exposition à des poursuites et à des coûts. Retards dans le projet. Risque de nuire aux relations avec les gouvernements locaux et les communautés autochtones. 	<ul style="list-style-type: none"> Examiner le cadre juridique pour déterminer les obligations. Mettre en œuvre des politiques et des procédures pour accroître la sensibilisation à l'éthique commerciale et exiger la divulgation des conflits d'intérêts. Élaborer un tableau des possibilités législatives qui pourraient appuyer le projet de TGF. Mettre sur pied un groupe de travail sur la mise à jour de la réglementation en matière de sécurité et de sûreté ferroviaires. Collaborer avec les organismes de réglementation fédéraux et provinciaux. 	Modérée Tendance stable

PERSPECTIVES

L'exercice 2024-25 sera marqué par deux jalons clés de l'évolution du projet, soit 1) la clôture de la DDP lancée à l'automne 2023, qui sera couronnée par la sélection d'un partenaire développeur privé, et, sous réserve des décisions du gouvernement, 2) la signature de l'Entente de pré-développement par VIA TGF et le partenaire développeur privé, et le début de la phase de codéveloppement.

À la suite du processus concurrentiel et de la période d'évaluation, le gouvernement devrait choisir un soumissionnaire gagnant qui deviendra le partenaire développeur privé pour la durée de la phase de codéveloppement du projet.

Dans le Budget 2024, VIA TGF a reçu des fonds supplémentaires pour appuyer ses activités internes, ce qui indique clairement que le gouvernement du Canada appuie le projet et son parcours actuel. Ces fonds permettront à VIA TGF de continuer à jeter les bases de l'organisation et de diriger les travaux dans la phase de codéveloppement du projet.

En 2024-25, le financement augmentera par rapport à 2023-24, et comprendra plus de 45 M\$ provenant du Budget principal des dépenses de 2024-25 et du financement supplémentaire prévu dans le Budget 2024. La majorité de ces fonds seront affectés aux trois priorités suivantes : mener l'élaboration de la conception d'un service ferroviaire passager dans le Corridor ; favoriser les partenariats avec les peuples autochtones et mobiliser les parties prenantes et les autres partenaires efficacement ; et renforcer la Société.

Vous trouverez des détails supplémentaires dans le plan d'entreprise sommaire 2024-25.

États financiers

Déclaration de responsabilité de la direction

Rapport de l'auditeur indépendant

États financiers

Notes afférentes aux états financiers

Ottawa



5

Déclaration de responsabilité de la direction

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

La direction de VIA HFR – VIA TGF Inc. (la Société) est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers présentés dans le Rapport annuel. Ces états financiers ont été dressés selon les Normes comptables pour le secteur public et comprennent nécessairement certains montants déterminés d'après les meilleures estimations et selon le jugement de la direction. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel sont conformes à ceux des états financiers. La direction considère que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Société, de sa performance financière et de ses flux de trésorerie.

Pour s'acquitter de sa responsabilité, la Société maintient des systèmes de contrôles internes, des politiques et des procédures offrant une assurance raisonnable de l'intégrité et de fiabilité de l'information financière, du contrôle et de la protection des actifs et que les opérations et les événements sont bien comptabilisés.

Le Conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de rapports financiers et de contrôles internes. Il exerce ses responsabilités par l'intermédiaire du Comité d'audit et de gestion des risques du Conseil d'administration, composé d'administrateurs indépendants, conformément à la charte du Comité, lequel Comité rencontre périodiquement les vérificateurs externes et les membres de la direction pour s'acquitter de ses responsabilités de surveillance en ce qui concerne : les rapports financiers et les divulgations, les politiques, les processus et les pratiques; les contrôles internes; les processus de vérification; les normes comptables; la gestion des risques; le respect des lois et des règlements; la sécurité, la gestion et les technologies de l'information; la production de rapport sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance; ainsi que toute autre responsabilité de surveillance que le Conseil d'administration pourrait confier au Comité. Il lui incombe de passer en revue les états financiers et le Rapport annuel et de formuler une recommandation au Conseil quant à leur approbation.

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité d'audit et de gestion des risques, a approuvé les états financiers.

La vérificatrice externe, la Vérificatrice générale du Canada, a audité les états financiers de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2024. Son rapport indique l'étendue de son audit ainsi que son opinion sur les états financiers.

« Martin Imbleau » (signé)
Président-directeur général

« Tom Roberts » (signé)
Dirigeant principal des finances

Montréal, Canada

Le 21 juin 2024



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Transports

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de VIA HFR – VIA TGF Inc. (la Société), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de VIA HFR – VIA TGF Inc. dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : les dispositions applicables de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et ses règlements ainsi que les règlements administratifs de VIA HFR – VIA TGF Inc.

À notre avis, les opérations de VIA HFR – VIA TGF Inc. dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de VIA HFR – VIA TGF Inc. aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de VIA HFR – VIA TGF Inc. à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Chantale Perreault, CPA auditrice
Directrice principale

Montréal, Canada
Le 21 juin 2024

VIA HFR – VIA TGF Inc.

État de la situation financière

Au 31 mars¹

En milliers de dollars canadiens

	2024
ACTIFS FINANCIERS	
Trésorerie	3 060 \$
Financement public à recevoir	8 396
Investissement – Note 3	4 503
Taxes à recevoir – Note 5	2 334
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	18 293 \$
PASSIFS	
Comptes créditeurs et charges à payer – Note 7	11 471 \$
TOTAL DES PASSIFS	11 471 \$
ACTIFS FINANCIERS NETS	6 822 \$
ACTIFS NON FINANCIERS	
Immobilisations corporelles – Note 6	48 \$
Charges payées d'avance	565
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	613 \$
EXCÉDENT	7 435 \$
L'excédent accumulé comprend : Excédent d'exploitation accumulé	7 435 \$

¹ Voir la note 1 pour l'information au sujet des chiffres comparatifs.

Engagements – Note 9

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Approuvé au nom du Conseil

« J. Robert S. Prichard » (signé)
Président du conseil d'administration

« Robert Fonberg » (signé)
Président du Comité d'audit et de gestion des risques

VIA HFR – VIA TGF Inc.

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars¹

En milliers de dollars canadiens

	BUDGET	2024
PRODUITS		
Financement public	43 670 \$	49 045 \$
Revenus d'intérêts	-	25
TOTAL DES PRODUITS ET DU FINANCEMENT PUBLIC	43 670 \$	49 070 \$
CHARGES - NOTE 11		
Gestion et soutien	4 639 \$	9 911 \$
Bureau technique	39 031	31 724
TOTAL DES CHARGES	43 670 \$	41 635 \$
EXCÉDENT D'EXPLOITATION	-	7 435 \$
DÉFICIT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	-	-
EXCÉDENT D'EXPLOITATION ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	-	7 435 \$

¹ Voir la note 1 pour l'information au sujet des chiffres comparatifs.

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

VIA HFR – VIA TGF Inc.

État de la variation des actifs financiers nets

Exercice terminé le 31 mars¹

En milliers de dollars canadiens

	BUDGET	2024
EXCÉDENT D'EXPLOITATION	-	7 435 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles - Note 6	-	(52)
Amortissement des immobilisations corporelles	-	4
	-	7 387 \$
Variation des charges payées d'avance	-	(565) \$
AUGMENTATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	-	6 822 \$
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	-	-
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	-	6 822 \$

¹ Voir la note 1 pour l'information au sujet des chiffres comparatifs.

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

VIA HFR – VIA TGF Inc.

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars¹

En milliers de dollars canadiens

	2024
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	
Excédent d'exploitation ²	7 435 \$
Variations des éléments hors trésorerie	
Amortissement des Immobilisations corporelles – Note 6	4
Intérêts courus sur les placements – Note 3	(3)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	
Variation des Comptes créditeurs et charges à payer – Note 7	11 471 \$
Variation du Financement public à recevoir	(8 396)
Variation des Taxes à recevoir – Note 5	(2 334)
Variation des Charges payées d'avance	(565)
TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	7 612 \$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	
Acquisition d'immobilisations corporelles – Note 6	(52) \$
TRÉSORERIE UTILISÉE POUR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	(52) \$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	
Acquisition de placements – Note 3	(4 500) \$
TRÉSORERIE UTILISÉE POUR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(4 500) \$
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	3 060 \$
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'ANNÉE	-
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'ANNÉE	3 060 \$

¹ Voir la note 1 pour l'information au sujet des chiffres comparatifs.

² L'Excédent d'exploitation comprend des revenus d'intérêts de 25 \$ provenant du fonds de roulement et des investissements de la Société.

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2024

En milliers de dollars canadiens

1. POUVOIR, MANDAT ET ACTIVITÉS

VIA HFR – VIA TGF Inc. (la Société) a été constituée en société le 29 novembre 2022 conformément à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La Société relève directement du Parlement par l'entremise du ministre des Transports. Son mandat consiste à élaborer et à mettre en œuvre le projet de train à grande fréquence avec le secteur privé. Cela comprend la conception, la construction, le financement, l'exploitation et l'entretien des services ferroviaires passagers en Ontario et au Québec. Le mandat provient du décret en conseil C.P. 2022-0259 et il ne peut être modifié qu'avec l'approbation du Gouverneur en conseil (décret en conseil C.P. 2022-0261).

La Société est une filiale en propriété exclusive de VIA Rail Canada Inc., avec qui elle n'a pas de lien de dépendance. La Société doit se conformer à toutes les dispositions de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* s'appliquant comme si elle était une société d'État mère, à l'exception des articles 104.1, 105, 106, 107 et 108 conformément au décret en conseil C.P. 2022-0260. La Société reçoit du financement de la part du gouvernement du Canada et est exonérée de l'impôt canadien sur le revenu. La Société a reçu l'approbation du Conseil du Trésor du Canada pour son plan d'entreprise pour 2023-24 à 2027-28. Le plan d'entreprise est conforme à l'orientation fournie par l'actionnaire ultime de la Société, le gouvernement du Canada, et reflète ses plans et ses priorités à réaliser selon le modèle d'entreprise où le gouvernement est propriétaire et un entrepreneur, l'exploitant.

La Société n'a pas fourni de chiffres comparatifs pour la période allant de sa constitution au 31 mars 2023, car elle n'a effectué aucune opération.

Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration et autorisés pour publication le 21 juin 2024.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a. Méthode de comptabilité

La Société est une « autre organisation gouvernementale » au sens des Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) promulguées par les Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada).

b. Incertitude d'évaluation

La préparation des états financiers conformément aux NCSP exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif financier, du passif et de l'actif non financier à la date des états financiers, et les produits et les charges déclarés au cours de la période de présentation.

L'évaluation du montant des Taxes à recevoir et de la durée de vie utile estimative des Immobilisations corporelles sont les éléments les plus importants pour lesquels des estimations sont utilisées. La direction examine ces estimations de façon continue.

La Société estime que les taxes sur les biens et services seront recouvrables à 50 % et a comptabilisé des Taxes à recevoir correspondant à ce montant. Toutefois, elle attend actuellement une décision des autorités fiscales et le montant à recevoir pourrait atteindre 100 % pour une partie des taxes payées.

Les résultats réels pourraient différer considérablement de ces estimations.

c. Instruments financiers

Les instruments financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes : (i) la juste valeur ; ou (ii) le coût ou le coût amorti. La Société détermine le classement de ses instruments financiers lors de leur comptabilisation initiale.

Les instruments financiers, dont la Trésorerie, l'Investissement, et les Comptes créditeurs et charges à payer sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont par la suite évalués au coût amorti, déduction faite des provisions pour moins-value.

L'évaluation des instruments financiers dépend de leur classement, comme suit :

CATÉGORIES	INSTRUMENTS FINANCIERS	ÉVALUATION
Actifs financiers	Trésorerie Investissement	Coût Coût
Passifs financiers	Comptes créditeurs et charges à payer	Coût

La Société détermine, évalue et gère les risques financiers afin de réduire au minimum leur incidence sur ses résultats et sa situation financière. Les risques financiers sont gérés selon des critères précis. La Société ne se livre pas à des opérations spéculatives et n'utilise pas d'instruments dérivés.

d. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées au coût moins l'amortissement cumulé.

Les coûts des immobilisations corporelles utilisées sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative, comme suit :

ACTIF	DURÉE DE VIE UTILE
Matériel informatique	5 ans

L'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles sont comptabilisés dans les charges d'exploitation de l'État des résultats.

e. Financement public

Les transferts gouvernementaux sont comptabilisés à titre de revenus lorsque les critères d'admissibilité sont atteints, jusqu'à la limite des crédits votés.

Toute portion des transferts gouvernementaux à laquelle la Société a droit, mais qu'elle n'a pas reçue, est comptabilisée dans le financement public à recevoir.

f. Intérêts

Les intérêts sur les dépôts en espèces et les placements sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont perçus.

g. Comptabilisation des charges

La Société comptabilise toutes les charges dans la période au cours de laquelle elles sont engagées. Les estimations des charges à payer sont faites à la fin de chaque période.

h. Avantages sociaux futurs / avantages sociaux

La Société offre un régime de retraite à cotisations déterminées et un régime de soins de santé et d'avantages sociaux à ses employés; les charges liées à ces régimes sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont engagées.

Les coûts des avantages sociaux à court terme (y compris les avantages non-monétaires comme l'assurance médicale et dentaire) sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont engagés et ne sont pas actualisés.

La Société n'a pas comptabilisé de passif lié aux congés de maladie, car les employés ne conservent pas un solde de ce type de congé. Les congés annuels accumulés mais non utilisés sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont accumulés.

i. Conversion des devises

Les opérations en devises étrangères sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs monétaires en devises étrangères sont convertis selon les taux en vigueur au 31 mars.

La Société a décidé de comptabiliser les gains et les pertes de taux de change découlant de la conversion des devises étrangères dans l'État des résultats, incluant les gains et les pertes survenant avant le règlement ou la décomptabilisation.

j. Montants prévus au budget

Les montants prévus au budget inclus dans les états financiers ont été fournis à des fins de comparaison. Ils sont tirés du Plan d'entreprise de la Société, approuvé par le Conseil d'administration de la Société et le Conseil du Trésor du Canada.

k. Opérations interentités et entre apparentés

Les opérations interentités sont présentées à la valeur d'échange et sont divulguées au moment de conclure des opérations avec des entités sous contrôle commun (entités sous le contrôle du gouvernement du Canada).

3. INVESTISSEMENT

L'investissement se compose d'un certificat de placement garanti qui servira à garantir une lettre de crédit pour un bail qui sera signé au cours de l'exercice qui se terminera le 31 mars 2025. La trésorerie de cet investissement sera utilisée pour les opérations au cours des prochains exercices. Ce certificat arrive à échéance le 24 avril 2024, date à laquelle les fonds seront réinvestis.

DESCRIPTION	TAUX
CERTIFICAT DE PLACEMENT GARANTI	4,65 %

4. INSTRUMENTS FINANCIERS

a. Juste valeur

La valeur comptable des actifs et passifs financiers de la Société se rapproche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, aucune dépréciation n'a été constatée sur ces instruments.

b. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'une des parties contractantes à un instrument financier cause une perte financière à l'autre partie en ne s'acquittant pas d'une obligation. La Société ne court pas de risque de crédit important.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit au 31 mars est la suivante :

EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS	2024
Trésorerie	3 060 \$
Financement public à recevoir	8 396
Investissement	4 503

La Société atténue le risque de crédit des comptes débiteurs à travers la surveillance des soldes. Au 31 mars 2024, tout le montant du Financement public à recevoir est du gouvernement du Canada. Il n'y a aucun montant en souffrance et aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

c. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations lorsqu'elles sont exigibles. La Société gère ce risque en établissant des budgets avec des estimations de trésorerie détaillées et un suivi régulier. Le risque de liquidité est faible, étant donné que la Société est financée par le gouvernement du Canada, tel qu'annoncé dans les budgets fédéraux de 2022 et de 2024. Les Comptes créditeurs et charges à payer de la Société ne portent pas intérêt; les charges sont payables 30 jours après la réception d'une facture.

d. Risque du marché

Le risque lié au marché est le risque que des variations de facteurs du marché, comme les fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt, aient une incidence défavorable sur les résultats. La Société est assujettie au risque de change des devises étrangères sur ses soldes de trésorerie en dollars américains et ses Comptes créditeurs et charges à payer liés à des fournisseurs payés en dollars américains.

Il n'y a pas de risque de change important ni d'incidence découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

5. TAXES ET IMPÔTS

Le montant de Taxes à recevoir le moins élevé possible (50 % des taxes sur les ventes et sur les services payées) est présenté pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 et sera revu lorsque la Société aura reçu une décision des autorités compétentes.

La Société est exonérée des impôts provinciaux et fédéral sur le revenu.

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS	
1 ^{er} avril 2023	- \$
Ajouts	52
COÛT TOTAL	52 \$
AMORTISSEMENT CUMULÉ :	
1 ^{er} avril 2023	- \$
Amortissement	(4)
AMORTISSEMENT CUMULÉ TOTAL	(4) \$
VALEUR COMPTABLE TOTALE	48 \$

7. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Les charges à payer sont établies à la fin de la période pour présenter les charges et les passifs de la période.

Les comptes créditeurs et les charges à payer comprennent ce qui suit :

EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS	2024
Salaires et avantages sociaux à payer et courus	984 \$
Comptes créditeurs et charges à payer - Autre	10 487
TOTAUX DES COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER	11 471 \$

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Société offre des régimes d'avantages sociaux à ses employés : un régime de retraite à cotisations déterminées, un régime d'épargne non enregistré et un régime d'avantages sociaux collectif. Les charges comptabilisées pour chaque régime sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS	2024
Régime de retraite - cotisation de l'employeur	127 \$
Régime d'avantages sociaux collectif - cotisation de l'employeur	296
TOTAL	423 \$

a. Régime de retraite

Le régime de retraite à cotisations déterminées est un régime de retraite agréé dont le montant des cotisations est prédéterminé, et les prestations reçues à la retraite dépendent du montant des cotisations accumulées et des gains sur ces cotisations. L'adhésion au régime est obligatoire ; les employés doivent y adhérer dès qu'ils y sont admissibles. Les employés doivent verser des cotisations de base équivalant à 4 % de leur traitement de base et peuvent verser des cotisations facultatives jusqu'à 3 %, jusqu'à concurrence d'un total possible de 7 % de leur traitement de base.

Le régime de retraite a été mis en place le 20 novembre 2023.

Le régime d'épargne non enregistré est destiné aux employés de niveau cadre ayant atteint la limite annuelle prévue par la *Loi de l'impôt sur le revenu* dans le cadre du régime de retraite à cotisations déterminées. Seule la Société contribue à ce régime.

b. Régime d'avantages sociaux collectif

La Société verse les primes correspondant à un ensemble complet d'avantages sociaux. Elles comprennent une partie assurée (pour les prestations de santé) et une partie non assurée (pour les prestations personnelles), cette dernière étant payée par la Société à l'utilisation.

9. ENGAGEMENTS

La Société a des engagements dont elle doit s'acquitter au cours des exercices à venir, dans les catégories des services professionnels et des contrats de location, pour des montants totalisant 1 093 \$. Les paiements minimaux sont les suivants :

EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS	SERVICES PROFESSIONNELS	LOYER	TOTAL
2025	463 \$	630 \$	1 093 \$
2026 et ultérieurement	-	-	-
TOTAL	463 \$	630 \$	1 093 \$

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée à tous les ministères, les organismes et les sociétés d'État du gouvernement du Canada, ce dernier détenant le contrôle commun sur les premiers. Les opérations comptabilisées dans les renseignements financiers de la Société sont évaluées à la valeur d'échange. La Société conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités pour certains services particuliers.

La Société reçoit divers services de soutien administratif de VIA Rail dans les domaines des finances, des ressources humaines, des technologies de l'information et de la gestion des installations. Cela comprend l'utilisation de systèmes sous-jacents, comme le système financier de VIA Rail. Ces opérations s'élèvent à 3 000 \$ pour l'année.

La Société reçoit également des services de consultation pour appuyer le processus d'approvisionnement de Services publics et Approvisionnement Canada. Ces opérations s'élèvent à 764 \$ pour l'année.

Dans le cadre du programme Échanges Canada, des fonctionnaires fédéraux de plusieurs ministères ont été affectés à la Société pour appuyer ses activités et contribuer au développement professionnel des participants. Les opérations s'élèvent à 2 235 \$ pour l'année.

Le financement public est reçu du gouvernement du Canada sous le poste des crédits votés de la Société intitulé « Paiement à la société pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital », géré par Transports Canada. Les opérations s'élèvent à 49 045 \$ pour l'année.

Les montants à payer et à recevoir d'entités apparentées, inclus dans les Comptes créditeurs et charges à payer et le Financement public à recevoir, respectivement, sont les suivants :

COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS	2024
Transports Canada	1 558 \$
VIA Rail Canada Inc.	1 136
Services publics et Approvisionnement Canada	451
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	76
École de la fonction publique du Canada	58
Infrastructure Canada	37
Ressources naturelles Canada	36
Statistique Canada	21
TOTAL	3 373 \$

FINANCEMENT PUBLIC À RECEVOIR EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS	2024
Gouvernement du Canada	8 396 \$
TOTAL	8 396 \$

Au cours de l'exercice, la Société a reçu gratuitement des services d'audit de la part du Bureau du vérificateur général. Aucun coût n'est comptabilisé dans les états financiers pour ces services.

Aucune opération n'est comptabilisée lorsqu'une entité apparentée exerce ses activités dans le cadre de son mandat pour soutenir le Projet de train à grande fréquence, à moins qu'une entente explicite avec la Société ne soit conclue.

11. CHARGES D'EXPLOITATION/RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES PAR TYPE DE DÉPENSE

CATÉGORIES DE DÉPENSES

EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS	2024
Voyages d'affaires	298 \$
Rémunération et avantages sociaux	5 400
Location de locaux	894
Services professionnels	33 375
Télécommunications	651
Autres	1 017
TOTAL	41 635 \$

12. PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Outre la rémunération et les avantages sociaux, la Société n'a conclu aucune opération avec ses principaux dirigeants. Les principaux dirigeants sont les personnes qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la Société, notamment les cadres supérieurs de la Société et les membres de son Conseil d'administration.

13. ÉVÈNEMENT POSTÉRIEUR

Le 20 juin 2024, le projet de loi C-69, *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 16 avril 2024*, a reçu la sanction royale. Par conséquent, la Société est mandataire de Sa Majesté du chef du Canada, avec prise d'effet le 29 novembre 2022, date de sa constitution en société.

Une société d'État ayant qualité de mandataire jouit des mêmes immunités, privilèges et prérogatives que l'État en vertu de la Constitution, et peut lier l'État par ses activités.

Il n'y a pas d'incidence sur les états financiers, mais il est prévu que le statut de mandataire aura un effet important sur les opérations futures.

Gouvernance

Cadre juridique

Conseil d'administration

L'équipe de direction

Dépenses de voyage, d'accueil et de conférences

Code de conduite professionnelle et d'éthique

Assemblée publique annuelle

Peterborough

6



Gouvernance

CADRE JURIDIQUE

VIA TGF a été constituée en société le 29 novembre 2022 sous la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* en tant que filiale à part entière de VIA Rail Canada Inc. (VIA Rail), une société d'État fédérale, et n'est donc pas une société mère tel que ce terme est défini dans la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP). Toutefois, conformément au décret C.P. 2022-0260 émis le 24 mars 2022, toutes les dispositions de la partie X de la LGFP qui ne s'appliquent qu'aux sociétés d'État mères – sauf les articles 104.1, 105, 106, 107 et 108 – s'appliquent, compte tenu des adaptations de circonstance, à VIA TGF comme si elle était une société d'État mère. VIA TGF est une société mandataire de sa Majesté.

VIA TGF n'a pas de lien de dépendance avec VIA Rail et rend ultimement des comptes au Parlement, par l'intermédiaire du ministre des Transports, pour la conduite de ses activités. Elle est supervisée par un conseil d'administration indépendant (le conseil).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil est responsable de l'intendance, de la surveillance et de l'orientation stratégique de la Société et doit veiller à ce que les affaires et les activités exercées par la Société soient conformes à son mandat. Le conseil veille à la bonne gouvernance, approuve annuellement un plan d'entreprise ainsi qu'un budget d'exploitation et d'immobilisations, approuve les rapports trimestriels et annuels qui doivent être préparés par la Société en vertu de la LGFP et d'autres lois fédérales applicables, est responsable de la surveillance de la direction ainsi que de la rémunération et de l'évaluation du rendement du PDG, et veille à ce que les risques soient identifiés et gérés, entre autres responsabilités. La charte du conseil définit les rôles et les responsabilités et propose des lignes directrices détaillées sur les procédures.



Robert Prichard
Président du conseil



Marie-José Nadeau
Vice-présidente
du conseil



Robert Fonberg



Fiona Blondin



Michael Keenan



Marie-France Poulin

Le conseil est présentement composé de six administrateurs, trois hommes et trois femmes, tous indépendants de la direction de la Société. Il s'agit de Robert Prichard, président du conseil; Marie-José Nadeau, vice-présidente du conseil; Robert Fonberg; Fiona Blondin; Michael Keenan; et Marie-France Poulin.

Les statuts constitutifs de VIA TGF prévoient jusqu'à sept administrateurs; le recrutement du septième membre du conseil est en cours. Tous les administrateurs sont nommés pour un mandat d'une durée de trois ans par l'actionnaire unique de VIA TGF, VIA Rail, sur recommandation du ministre des Transports et après la tenue de consultations entre le conseil, VIA Rail et Transports Canada.

Chaque administrateur possède une riche expérience en matière de leadership de haute direction et de planification stratégique et, collectivement, les administrateurs possèdent les compétences et l'expertise qui permettent au conseil de s'acquitter de ses responsabilités, notamment dans des domaines tels que le transport ferroviaire, la gouvernance d'entreprise, la gestion de projet, les affaires gouvernementales, les politiques publiques, les ressources humaines ainsi que la gestion des risques.

Comités du conseil

Deux comités du conseil ont été créés au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2024, peu après la nomination du quatrième administrateur, conformément à l'article 148 de la LGFP. Les comités doivent être composés d'au moins trois administrateurs nommés par le conseil. Un de ces membres est désigné par le conseil pour présider le comité.

Le **comité d'audit et de gestion des risques** est présidé par Robert Fonberg et compte parmi ses membres Marie-José Nadeau, Fiona Blondin, Michael Keenan et Marie-France Poulin.

Le **comité des ressources humaines, de la gouvernance d'entreprise et des nominations** est présidé par Marie-José Nadeau et compte parmi ses membres Robert Fonberg, Fiona Blondin, Michael Keenan et Marie-France Poulin.

La charte de chaque comité définit les rôles et les responsabilités du comité et propose des lignes directrices détaillées sur les procédures.

Participation aux réunions

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2024, le conseil a tenu 13 réunions et les deux comités, formés en milieu d'année, ont tenu un total de 9 réunions. Le taux de participation aux réunions a été de 100 %.

Les réunions du conseil incluent toujours des séances à huis clos permettant aux administrateurs de tenir des discussions confidentielles, avec et sans le PDG. Le comité d'audit et de gestion des risques tient également de telles séances, avec les représentants du Bureau du vérificateur général du Canada, avec le PDG et le directeur financier de VIA HFR, et exclusivement en tant que comité, sans la présence d'aucun membre de la direction. Le comité des ressources humaines, de la gouvernance d'entreprise et des nominations tient également des séances à huis clos à chaque réunion, sans la présence de la direction.

Rémunération des administrateurs

Le décret C.P. 2022-0260 prévoit que les dispositions qui ne s'appliquent qu'aux sociétés d'État mères dans la partie X de la LGFP s'appliquent à VIA TGF, à quelques exceptions près. L'une de ces exceptions concerne la rémunération des administrateurs.

Les administrateurs reçoivent une rémunération annuelle forfaitaire pour leurs services et leur participation aux réunions du conseil et de ses comités. Pour les deux premières années d'exploitation suivant la constitution en société de VIA TGF, la rémunération versée aux administrateurs est la suivante :

- Président du conseil : 120 000 \$
- Vice-présidente du conseil : 90 000 \$
- Président d'un comité du conseil : 55 000 \$
- Membre du conseil : 45 000 \$

Une rémunération transitoire au même taux que celle octroyée au président du conseil a été versée à l'administrateur fondateur de VIA TGF, Robert Fonberg, pour les six premiers mois suivant sa nomination le 29 novembre 2022.

Les administrateurs sont également remboursés pour les frais engagés dans l'exercice de leurs fonctions, dans la mesure prévue par les politiques de la Société en matière de voyage et d'accueil.

ÉQUIPE DE DIRECTION

VIA TGF a accueilli son président-directeur général actuel, Martin Imbleau, le 8 septembre 2023. Il a repris la responsabilité de diriger et de gérer VIA TGF et de rendre compte au conseil de Marc-Olivier Ranger, alors président-directeur général par intérim.

L'équipe de haute direction de VIA TGF est composée des personnes suivantes :



Martin Imbleau
Président-directeur
général



Tom Roberts
Vice-président exécutif,
Services corporatifs et
Directeur financier



Marc-Olivier Ranger
Vice-président exécutif,
Politiques et Partenariats
stratégiques



Julie Boucher
Vice-présidente exécutive,
Communications,
Affaires publiques et
Relations avec
les autochtones



Jacynthe Audette
Vice-présidente
exécutive,
Projets commerciaux



Félix Turgeon
Vice-président,
Affaires juridiques et
Secrétariat corporatif



Graeme Hampshire
Vice-président exécutif
par intérim, Gestion
de projet et Processus
d'approvisionnement actuel

Une rémunération concurrentielle est essentielle pour permettre à VIA TGF d'attirer et de retenir une équipe de direction diversifiée et qualifiée. Le programme de rémunération en argent de l'organisation comprend un salaire de base ainsi que des primes liées au rendement.

Le conseil, par l'entremise du comité des ressources humaines, de la gouvernance d'entreprise et des nominations, examine régulièrement la rémunération pour s'assurer qu'elle est raisonnable et concurrentielle par rapport à celle offerte par des organisations similaires des secteurs public et privé.

Le tableau ci-dessous offre un aperçu de la rémunération en argent du PDG et des membres de l'équipe de direction qui relèvent directement de lui.

DIVULGATION DES ÉCHELLES DE RÉMUNÉRATION EN ARGENT DE LA HAUTE DIRECTION POUR 2023-24		
Rémunération en argent¹	PDG	Personnes relevant du PDG²
Salaire de base	De 562 200 \$ à 661 400 \$	De 210 000 \$ à 330 000 \$
Cible pour la rémunération incitative	De 50 % à 65 % du salaire de base	De 30 % à 40 % du salaire de base

1 Ce tableau ne rapporte pas les salaires et les primes réellement versés aux hauts dirigeants au cours de l'exercice 2023-24, mais plutôt l'échelle pour leur poste respectif, sur une base annualisée.

2 Cette divulgation n'inclut pas les individus qui agissent à titre intérimaire aux termes d'un contrat de consultation avec VIA TGF.

DÉPENSES DE VOYAGE, D'ACCUEIL ET DE CONFÉRENCES

Les sociétés d'État doivent harmoniser leurs politiques, lignes directrices et pratiques en matière de dépenses de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes du Conseil du Trésor d'une manière qui soit cohérente avec leurs obligations juridiques. VIA TGF suit cette directive.

Conformément aux exigences du Conseil du Trésor, ce rapport fournit des renseignements sur les dépenses annuelles totales de voyage, d'accueil et de conférences pour l'exercice terminé le 31 mars 2024.

Les dépenses sont directement liées à la réalisation du mandat de VIA TGF.

	MONTANT TOTAL
Voyage	298 000 \$
Accueil	4 515 \$
Conférences	16 018 \$

CODE DE CONDUITE PROFESSIONNELLE ET D'ÉTHIQUE

Le conseil a adopté un code de conduite professionnelle et d'éthique (le Code). Le Code s'applique au personnel et aux administrateurs de la Société et sert de fondement à la façon dont la Société exerce ses activités tout en maintenant sa réputation d'excellence en matière d'éthique. Le Code énonce les valeurs de VIA TGF, son engagement en matière d'éthique et les comportements attendus de tous les membres du personnel et des administrateurs dans leurs interactions avec leurs collègues, les autorités gouvernementales, les fournisseurs et les autres parties prenantes.

Le personnel et les administrateurs doivent confirmer à chaque année leur engagement à adhérer aux principes énoncés dans le Code et doivent remplir au moins une fois par année un formulaire de divulgation dans le but de cerner, gérer et surveiller les conflits d'intérêts, qu'ils soient réels, potentiels ou perçus.

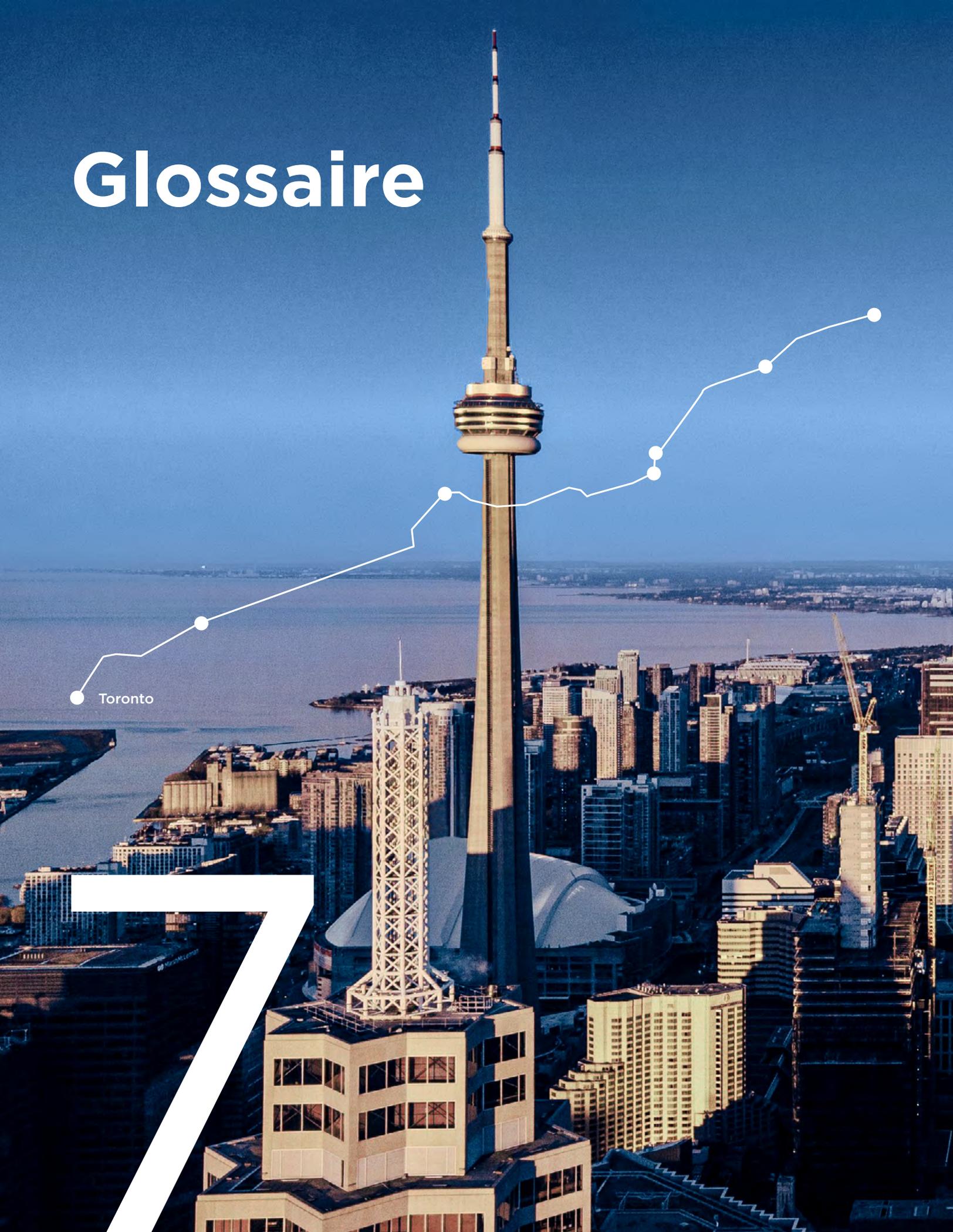
ASSEMBLÉE PUBLIQUE ANNUELLE

L'assemblée publique annuelle (APA) inaugurale de VIA TGF se tiendra le 10 juillet 2024.

Le président du conseil, Robert Prichard, la vice-présidente du conseil, Marie-José Nadeau, et le président-directeur général, Martin Imbleau, coprésideront l'APA 2024. Cet événement sera l'occasion pour les participants de se familiariser avec le mandat de la Société, ses principales réalisations au cours de son premier exercice terminé le 31 mars 2024, et sa vision pour le reste de l'année 2024, et d'interagir directement avec VIA TGF en soumettant des questions et requêtes à l'avance ou en se branchant à la diffusion en ligne le 10 juillet 2024. Une rediffusion de l'événement sera disponible sur le site Web de VIA TGF après l'assemblée.

Glossaire

Toronto



Glossaire

ACRONYME OU CONCEPT	DÉFINITION
Soumissionnaires (Consortiums)	<p>Le 20 juillet 2023, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il avait qualifié trois équipes de soumissionnaires.</p> <p>La composition actuelle des consortiums est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cadence – CDPQ Infra, AtkinsRéalis, Systra Canada, Keolis Canada • Développeurs Ferroviaires Interurbains – Intercity Development Partners, Meridiam, Kilmer Transportation, First Rail Holdings, Jacobs, Hatch, CIMA+, RATP Dev Canada, First Group, Renfe Operadora • Partenaires Ferroviaires QCONNEXION – Fengate, John Laing, Bechtel, WSP, Deutsche Bahn
Phase de codéveloppement	<p>La phase qui débutera lors de la signature de l'Entente de pré-développement. VIA TGF travaillera avec le partenaire développeur privé tout au long de la phase de codéveloppement pour faire avancer la conception du projet, avant d'entrer dans la phase d'exécution.</p>
Évaluation d'impact	<p>Un outil fédéral de planification et de prise de décision utilisé pour évaluer les effets positifs et négatifs potentiels de projets proposés. Les évaluations d'impact prennent en compte un large éventail de facteurs et proposent des mesures pour atténuer les effets négatifs des projets.</p>
Entente de pré-développement	<p>L'entente que VIA TGF prévoit conclure avec le soumissionnaire choisi aux termes de la DDP.</p> <p>Cette entente énoncera les paramètres requis pour faire progresser et optimiser la conception et la portée du projet pendant la phase de codéveloppement et fournira le cadre pour délimiter les rôles et les responsabilités du partenaire développeur privé et de VIA TGF.</p>
Partenaire développeur privé (PDP)	<p>Le partenaire du secteur privé qui sera choisi aux termes de la DDP et de la phase d'approvisionnement pour conclure l'Entente de pré-développement avec VIA TGF et qui travaillera avec VIA TGF durant la phase de codéveloppement pour faire progresser et optimiser la conception du projet.</p>
Phase d'approvisionnement	<p>La phase qui a débuté le 17 février 2023 au moment du lancement de la DDQ et qui prendra fin lors de la signature de l'Entente de pré-développement par VIA TGF et le PDP choisi aux termes de la DDP.</p>
DDP	Demande de propositions
DDQ	Demande de qualification

Nous joindre

Communications corporatives
communications@hfr-tgf.ca

Site Internet : hfr-tgf.ca

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/tgf-hfr/>

Facebook : <https://www.facebook.com/tgfhfr>

Twitter : <https://twitter.com/TgfHfr>